



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20221212067 • CANDIDATURE AU DISPOSITIF « BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE »

Le lundi 12 décembre 2022, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 8 décembre, se sont réunis à la salle de la Mairie, conformément à l'Article L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

16 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-France MARTIN, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN.

3 absents : Michèle CORNET ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Gérard CASENOVE ayant donné procuration à Marie-France MARTIN, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU
Le Conseil Municipal désigne Madame Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Informe que la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée a décidé d'accompagner les bourgs-centres via un contrat, dans la définition et la mise en œuvre d'un projet de développement et de valorisation ;

Indique que pour la Région, les Bourgs-centres jouent un rôle central vis-à-vis de leur territoire environnant et qu'ils doivent à cet effet répondre aux attentes des populations dans les domaines des services publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs....

Expose que sont éligibles à cette action, les Communes « Villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE ;

Rappelle que par délibération n° 2018022717 en date du 27 février 2018, le Conseil Municipal avait décidé la pré-candidature de la Commune auprès de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 19 voix pour,

Approuve la candidature de la Commune au contrat cadre d'accompagnement des Bourgs-Centres de la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 066-216602300-20221212-202212120671-DE

SLOX